



Fiche de Poste

Agent de Sécurité Intervenant / Rondier

INTERVENANT SUR ALARME

L'intervenant sur alarme est en charge de la levée de doute sur site en cas de déclenchement du système d'alarme. Il est informé du déclenchement et du lieu par la station de télésurveillance. Une fois sur site, soit il lève le doute, soit en cas d'anomalie, en fonction des procédures établies, il alerte les autorités compétentes et les référents. Ensuite dans la mesure du possible, il met en œuvre les actions de protection du site appropriées. Chaque incident ou intervention fait l'objet d'un compte-rendu, transmis à l'entreprise de sécurité et au client.

- Intervention sur site pour effectuer une levée de doute
- Assurer une vérification générale afin de prévenir des malveillances et des risques facilement détectables tels que l'incendie ou l'intrusion
- Détecter l'origine de l'alarme
- Procéder aux actions de sauvegarde adaptées et assurer la continuité de la protection du site selon les consignes prédéterminées et/ou les instructions du centre de télésurveillance (Mesures conservatoires)
- Rendre compte de sa mission à sa hiérarchie, au client par l'intermédiaire du bon d'intervention, ainsi qu'éventuellement aux services publics concernés
- Exécuter les tâches définies, conserver les moyens d'accès fournis
- Assurer sa propre sécurité, notamment en respectant le Code de la Route. Ne pas mettre en péril la sécurité d'autrui
- Assurer la gestion des clefs et des moyens d'accès

RONDIER

L'agent a pour mission d'effectuer des rondes de surveillance, d'ouverture et/ou de fermeture ; à pied ou à l'aide d'un véhicule sérigraphié, selon le type de site à surveiller. Il est attentif à son environnement et cherche à prévenir des risques tels que les incendies, les intrusions, ou les actes de malveillances envers les biens ou les personnes. Les rondes de sécurité sont réalisées à horaires variables ou non, sur différents sites.

- Effectuer des rondes de surveillance sur site selon les consignes en vigueur
- Assurer une vérification générale des points vulnérables du site
- Traiter les anomalies en application des consignes du poste
- Vérifier la présence et l'accessibilité du matériel de sécurité prévu pour le site
- Contrôler le respect de l'application des consignes de sécurité du site
- Utiliser les possibilités techniques du système de surveillance mis à disposition
- Assurer la gestion des alarmes sur le site (MES et MHS)
- Assurer l'ouverture et la fermeture des accès (gestion des clefs et moyens d'ouverture)
- Confirmer les alarmes (levée de doute)
- Traiter les anomalies en application des consignes du poste
- Intervenir et/ou donner l'alerte
- Rendre compte via la main courante ou aux référents concernés

SECOURS AUX PERSONNES, PROTECTION ET ALERTE EN CAS D'ACCIDENT OU ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL

(À l'exclusion des missions d'accompagnement des personnes à mobilité réduite)

- Prendre les mesures conservatoires (mise en place d'un périmètre de sécurité)
- Donner l'alerte
- Faciliter et guider les secours

Liste non exhaustive